

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 6 janvier 2021 à 9 h 23 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Ray Khalil et Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif, tous via l'application Teams;

sont aussi présents:

M. Jacques A. Ulysse, directeur général, via l'application Teams;
Me Valérie Tremblay, greffière, via l'application Teams.

CE-20210106-76

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - POLITIQUE DE FINANCEMENT - RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la politique de financement relative au régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite politique.

(SD-2020-5435)

CE-20210106-77

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - POLITIQUE DE FINANCEMENT - RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la politique de financement relative au régime de retraite des cols bleus de la Ville de Laval;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite politique.

(SD-2020-5435)

CE-20210106-78

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - POLITIQUE DE FINANCEMENT - RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE LAVAL



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la politique de financement relative au régime de retraite des employés de bureau de la Ville de Laval;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite politique.

(SD-2020-5435)

CE-20210106-79

RÈGLEMENT - GRIEF - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE - URBANISME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le règlement complet et final du grief EV-GR18-09, les employés visés recevront un montant de rétroactivité salariale pour compenser la différence de salaire entre la classe 9 et la classe 10 pour toute la période durant laquelle ils ont occupé un poste dans la fonction de technicien information et permis au Service de l'urbanisme depuis le dépôt du grief, soit:

la réévaluation, lors de l'acceptation de la présente, de la fonction de technicien information et permis, de la classe 9, au salaire annuel de 78 899,88 \$ avec un seuil d'engagement de 51 284,93 \$ à la fonction de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ avec un seuil d'engagement de 53 813,79 \$;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 51021, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 57 421,58 \$ (échelon 3) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 60 253,05 \$ (échelon 3);

code budgétaire: 43604-611200-111330;

le paiement à l'employé numéro 51021 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111330;

la réaffectation de l'employé numéro 46655, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 78 899,88 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 46655 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé



un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 46976, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 78 899,88 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 46976 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 44815, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 78 899,88 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 44815 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 48386, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 75 831,55 \$ (échelon 9) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 79 570,82 \$ (échelon 9);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 48386 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 45580, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 78 899,88 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 45580 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;



la réaffectation de l'employé numéro 18324, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 78 899,88 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 18324 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 48387, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 75 831,55 \$ (échelon 9) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 79 570,82 \$ (échelon 9);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 48387 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 48388, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 75 831,55 \$ (échelon 9) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 79 570,82 \$ (échelon 9);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 48388 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 47390, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 78 899,88 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 47390 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 44534, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 79 689,24 \$ (échelon 10) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 82 790,44 \$ (échelon 10);



code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 44534 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 48674 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis, soit jusqu'au 5 juillet 2020;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

la réaffectation de l'employé numéro 49645, du poste de technicien information et permis, classe 9 au salaire annuel de 60 489,91 \$ (échelon 4) au poste de technicien information et permis, classe 10, au salaire annuel de 66 692,30 \$ (échelon 5);

code budgétaire: 43604-611200-111130;

le paiement à l'employé numéro 49645 de la différence entre son salaire de la classe 9 et le salaire de la classe 10, et ce, rétroactivement au 22 août 2018 et pour la période où il a occupé un poste de technicien information et permis;

code budgétaire: 43604-611200-111130;

d'autoriser toutes les actions administratives découlant des recommandations précitées.

(SD-2020-5675)

CE-20210106-80

LETTRE D'ENTENTE - LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente 2019-2023-009 à intervenir entre la Ville de Laval et La Fraternité des policiers de Laval inc. concernant le maintien en emploi et l'entente de départ à la retraite d'un employé de la Ville;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2020-5782)

CE-20210106-81

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - CHARGÉ DE PROJETS - INGÉNIERIE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 37665, pour un maximum de 567 heures sur une période estimée de 28 semaines, au poste de chargé de projets au Service de l'ingénierie, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2020-5816)

CE-20210106-82

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la création de 3 postes temporaires en surplus de structure afin de permettre l'engagement de 3 policiers, au salaire annuel de 90 735 \$ avec un seuil d'engagement de 54 921 \$. Ces postes en surplus de structure seront abolis à la fin de la chaîne de mouvements;

code budgétaire: 40254-211200-111160;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée.

(SD-2020-5832)

CE-20210106-83

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification et le transfert budgétaire du poste permanent vacant de préposé traitement de l'information, classe 3, au salaire annuel de 55 556,49 \$ avec un seuil d'engagement à 36 111,71 \$, en un poste d'agent administration, classe 3, au salaire annuel de 55 556,49 \$ avec un seuil d'engagement à 36 111,71 \$;

du code budgétaire: 40264-211200-111130;

au code budgétaire: 40254-211200-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2020-5860)

CE-20210106-84

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

les transferts budgétaires, en date du 27 décembre 2020, des postes énumérés au tableau joint au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2020-5864)

CE-20210106-85

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

le transfert budgétaire du poste permanent vacant de lieutenant-détective, prévu au budget 2021 du Service de police, de la division des crimes contre la personne à la division des crimes généraux;

du code budgétaire: 40304-211320-111160;

au code budgétaire: 40304-211330-111160;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2020-5878)

CE-20210106-86

RÉSILIATION DE MANDAT - MÉDECIN EXPERT EN GESTION DES INVALIDITÉS ET DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de résilier le mandat octroyé à ParaMed clinique services santé au montant de 114 975 \$, par la résolution CE-20201118-3524, pour les services d'un médecin expert en gestion des invalidités et des accidents au travail pour l'année 2021.

(SD-2020-5895)

CE-20210106-87

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période de 3 jours, l'employé



numéro 42683, et ce, conformément au présent sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 22 décembre 2020.

(SD-2020-5913)

CE-20210106-88

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE - BUREAU DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 52585, pour une période indéterminée, avec une banque d'heures approximative de 500 heures travaillées, au poste de responsable senior stratégies amélioration continue au Bureau de la performance organisationnelle, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2020-5943)

CE-20210106-89

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 51058, pour une période de 12 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2020-5986)

CE-20210106-90

APPROBATION - TRANSACTION ET QUITTANCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la transaction et quittance à intervenir entre l'employé numéro 46742 et la Ville de Laval;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2020-5853)

CE-20210106-91

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - AUDITEUR INTERNE EXPERT ENQUÊTE ÉTHIQUE - POLICE



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 35793, pour une période de 26 semaines, au poste d'auditeur interne expert enquête éthique au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2020-5988)

CE-20210106-92

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - AUDITEUR INTERNE
EXPERT ENQUÊTE ÉTHIQUE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 41885, pour une période de 26 semaines, au poste d'auditeur interne expert enquête éthique au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2020-5988)

CE-20210106-93

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT
PRÉLIMINAIRE DU MAIRE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport préliminaire du maire sur l'état de la situation de force majeure décrétée le 18 décembre 2020 concernant un bris d'équipements informatiques majeurs au Centre de données informatiques de la Ville.

(SD-2020-5984)

CE-20210106-94

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT OS-SP-30070

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat SP-30070, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour le contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'études, de plans et devis ainsi que les services lors de l'exécution des travaux pour divers projets d'infrastructures municipales, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Services EXP inc.
lot 1
4 599 000 \$;

SNC-Lavalin inc.
lot 2
4 024 125 \$;



MLC Associés inc.
lot 3
2 299 500 \$;

Shellex Groupe Conseil inc.
lot 4
1 724 625 \$;

IGF Axiom inc.
lot 5
1 149 750 \$.

(CT:1630475)
(SD-2020-5533)

CE-20210106-95

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION -
ENTENTE - CORPORATION DE LA SALLE ANDRÉ-
MATHIEU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Corporation de la Salle André-Mathieu concernant les services reliés à la gestion des opérations des activités culturelles à la Maison des arts et des diffusions sur le territoire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, au montant de 676 131,54 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1630272)
(SD-2020-5409)

À 10 h 15, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, conseiller et
vice-président du comité exécutif

Me Valérie Tremblay, greffière